

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tés. Mais ils présentent cependant les uns et les autres les défauts ci-après qui en motivent l'élimination :

Suppression de la promenade ; dans plusieurs projets celle-ci est confondue avec les préaux.

Baies des salles d'écoles mal réparties.

Orientation des salles au nord.

Locaux non demandés ou disponibles, augmentant sans utilité le cube de construction.

Combles trop importants.

Façades traitées trop richement. Cette critique s'applique spécialement aux salles de gymnastique, qui doivent être traitées très simplement.

Caractère des façades trop étranger à celui de la ville de Nyon et ne convenant pas à l'emplacement irrégulier et tout spécial du Prieuré.

Cette deuxième catégorie comprend les projets portant les devises ci-après :

Carré posé sur l'angle inscrit dans deux cercles. Turris. Trèfle à quatre feuilles. Croix fédérale. Nyon dans carré posé sur l'angle. Cercle mi-partie blanc et rouge. Coucou I. Coucou II. Rectangle rouge. Poisson. Equerre rouge. Ximo. 2 losanges l'un dans l'autre, fond rouge. Carré divisé en 4 par les diagonales, 2 quartiers rouges. Ecusson vaudois. Suadeo. Pain à cacheté vert. Tête d'écolier. Montbenon. Nyon 1750. Etoile blanche à 5 rayons. Qui vive? Vite. Cercle vert entourant cercle. Gribouille. Sud-Est. Penum. Barque du Léman noir. Une rose. 2 cercles d'or concentriques.

Nous tenons à signaler cependant les façades des projets ci-après, qui méritent d'être mentionnées :

Nyon 1750. Croix fédérale. Cercle mi-partie blanc et rouge. Coucou I. Coucou II. Poisson. Equerre rouge. 2 losanges l'un dans l'autre, fond rouge. Carré divisé en 4 par les diagonales, 2 quartiers rouges. Pain à cacheter vert. Carré posé sur l'angle inscrit dans deux cercles. Vite. Gribouille. Sud-Est. Barque du Léman noir.

Ces éliminations opérées, le jury décide de primer les cinq projets ci-après :

1^{re} prime : « Cible noire ».

Ce projet remplit la majeure partie des conditions requises par le programme. Il n'exige qu'un déplacement minimum de la promenade et peut même être exécuté sans déplacement de celle-ci. L'utilisation du terrain est logique. Le plan du bâtiment principal est bon et les proportions de la salle de gymnastique conformes à sa destination. Les salles d'école sont bien disposées ainsi que les corridors et vestibules. Les façades, d'une architecture sobre, conviennent bien à un bâtiment d'école.

Le motif central en attique de la façade Est fait cependant exception. Il est trop petit et devrait être traité différemment. Un peu plus de « couleur locale » siérait à ces façades. La forme plein-cintre des baies du rez-de-chaussée ne convient pas pour des salles d'école.

2^{me} prime. « Perdtemps ».

Projet bien étudié. Etude consciencieuse du déplacement de la promenade avec les terrassements et soutènements qu'il comporte. Emprise modérée sur les talus en aval. Plan du bâtiment principal simple, rationnel, occupant peu de surface et donnant par conséquent un cube de construction très restreint. Bonnes façades. L'auteur a pris la précaution de donner peu de hauteur aux toitures de la salle de gymnastique afin de diminuer les inconvénients que la présence de ce bâtiment peut avoir pour le collège actuel.

Les dégagements, vestibules, etc., sont d'une superficie un peu trop restreinte.

2^{me} prime ex-æquo : « Juventuti ».

Préaux assez spacieux tout en présentant la possibilité de ne pas empiéter ou d'empiéter très peu sur les talus en aval de la promenade. Toits de la salle de gymnastique assez bas pour ne pas masquer, du côté Ouest, la vue qu'on a du vieux collège. Distribution du bâtiment principal condensée, tout en ménageant des vestibules suffisants. Jolies façades, très bien étudiées et rendues, ne manquant pas de caractère.

L'escalier est mal placé par rapport à la sortie au rez-de-chaussée.

3^{me} prime « Vendange ».

Projet très intéressant, mais trop dispendieux. L'auteur s'est laissé entraîner par son imagination. Jolie disposition de cour d'entrée commune aux deux bâtiments. Orientation principale des salles à l'Ouest présentant des inconvénients. Les baies cintrées du rez-de-chaussée ne fournissent pas assez de lumière

aux salles d'école. Les préaux sont trop petits si on ne déplace pas considérablement la promenade.

4^{me} prime « Castel ».

Bon projet mais présentant le défaut d'avoir le bâtiment principal coupant en deux parties le terrain, ce qui a pour résultat un morcellement des préaux.

Bon plan ; cube de construction restreint. Façades charmantes, très bien rendues, d'une architecture pleine de caractère et parfaitement adaptée au joli site du Prieuré.

Les plis des cinq projets ci-dessus indiqués sont ensuite ouverts et les récompenses attribuées comme suit :

1^{re} prime « Cible noire », M. Werner Lehmann, architecte à Berne, 800 fr.

2^{me} prime « Perd temps », M. A. Gonthier, architecte à Genève, 500 fr.

2^{me} prime ex-æquo « Juventuti », M. J. Kaufmann, architecte à Zurich, 500 fr.

3^{me} prime « Vendange », MM. Eug. Morod & Laverrière, à Lausanne, 400 fr.

4^{me} prime « Castel », MM. Alexandre Camoletti & Henri Baudin, à Genève, 300 fr.

Le concours a donné un résultat intéressant aussi bien par le nombre des projets que par les dispositions variées qu'ils comportent en ce qui concerne l'utilisation du terrain.

Il en résulte que la solution qui paraît la plus rationnelle et la mieux appropriée à l'emplacement est celle qui consiste à placer les bâtiments autant que possible soit à l'Est soit à l'Ouest, en bordure des limites et en suivant le tracé irrégulier de celles-ci. C'est celle qui permet le mieux d'obtenir des préaux de surface suffisante et d'un seul tenant.

Il nous reste, Messieurs, à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée et à vous présenter l'assurance de notre haute considération.

L^s MAILLARD, arch. Francis ISOZ. J. SIMON.

Banque populaire tessinoise, à Bellinzone¹.

Le jury a décerné les prix suivants :

1^{er} prix : Fr. 1000. Au projet « Palma ». — Architecte : M. A. Huber, à Zurich.

II^{me} prix « ex-æquo » : Fr. 500. Au projet « Castell ». — Architecte : M. Ch. Brugger, à Bâle.

III^{me} prix « ex-æquo » : Fr. 500. Au projet « Lira Grossa ». — Architecte : M. J.-E. Fritsch, à Zurich.

¹ Voir N° du 25 juin 1904, page 264.

Bâtiment de la Bourse, à Bâle.

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville ouvre un concours entre les architectes suisses et établis en Suisse pour l'élaboration des plans d'un bâtiment pour la Bourse, qui doit être élevé sur l'emplacement du marché aux poissons, à Bâle. Le terme du concours est fixé au 14 janvier 1905.

Nous reviendrons avec plus de détails sur ce concours dans notre prochain numéro.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E³. I. L.

Offre d'emploi.

On demande, comme représentant d'une maison suisse, un ingénieur connaissant l'allemand et l'anglais et très versé dans la spécialité des machines-outils. (15)

Demandes d'emploi.

Un jeune ingénieur-constructeur, diplômé en 1903 et ayant une année et demie de pratique, cherche place. (16)

Ingénieur-chimiste, Dr ès sciences, ayant pratique dans les analyses industrielles, cherche place dans industrie ou laboratoire. Certificats et références sérieuses à disposition. (17)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.